

## SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2025

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 17

Votants 20

Date de convocation :

09/10/2025

Date d'affichage :

09/10/2025

Numéro : 43/2025

Le 15 octobre 2025, à 18 heures, le **Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Elisabeth CLAVERIE, Maire.

**Présents :** Elisabeth CLAVERIE, Marie LACAN, Daniel DERRAC, Nelly FACCA, Huguette DELPY-SOUTADE, Michel ALBENGE, Bruno BARDES, Philippe FOULCHE, Françoise CHINCHOLLE, Ghislain PELLIEUX, Eric ALBERT, Jérôme SABRIE, Nathalie JALBY, Claudette ROUQUETTE-BAULES, Maxime FONTANILLE, Bénédicte CATHALAU, Kadour SAMET

**Absents excusés représentés :** Gérard TOUREL (D. DERRAC), Thierry MONTBROUSSOUS (M. ALBENGE), Marie-Pierre CAMBON (F. CHINCHOLLE).

**Absents excusés non représentés :** Sylvie CLERGUE.

**Absent non excusé non représenté :** Bernard DELBRUEL, Xavier PETIT, Franck GARRIC, Francis SALABERT, Guy INTRAN, David POUTRAIN.

**Secrétaire de séance :** Bruno BARDES.

### VESTIAIRES ET SALLE D'ACTIVITES DE RECEPTION DU STADE JEAN VIDAL

#### PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le stade Jean Vidal constitue un équipement sportif majeur pour la commune. Il accueille les infrastructures dédiées aux clubs de football, de rugby à XIII et d'athlétisme, qui y pratiquent leurs activités tout au long de l'année. Véritable pôle de vie locale, il joue un rôle social important ainsi que dans la promotion du sport et du rayonnement communal.

Les vestiaires actuels, conçus il y a plusieurs décennies, présentent aujourd'hui des signes évidents de vétusté, tant sur le plan architectural que fonctionnel et ne sont plus aux normes. Par ailleurs, le club de football ne dispose pas d'un espace dédié aux réceptions après les rencontres sportives. Les installations ne permettent plus d'accueillir les équipes dans des conditions optimales, ni de répondre à l'évolution des pratiques sportives. Ainsi, la création d'une salle de réception apparaît donc essentielle : véritable lieu de vie, il favorise les échanges entre les membres du club et les habitants, renforçant ainsi le lien social au sein de la commune. Elle permettra également l'organisation d'autres activités telles que formations, réunions, activités d'associations ...

Dans cette optique, la municipalité souhaite engager deux projets complémentaires : La construction de nouveaux vestiaires modernes et adaptés aux besoins des utilisateurs et la réalisation d'une salle d'activité conviviale dédiée entre autres aux rencontres sportives.

Ces aménagements s'inscrivent dans une démarche globale de valorisation et de modernisation du complexe sportif Jean Vidal, à la croisée des enjeux sportifs, sociaux et de loisirs. Ils traduisent la volonté de la commune d'offrir à ses clubs et à leurs adhérents des équipements adaptés, fonctionnels, accueillants et en adéquation avec leurs attentes

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le maire à solliciter les subventions nécessaires pour mener à bien le projet.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu l'article 179 de la loi de finance pour 2011 modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finance rectificative pour 2011,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2334-33,

- Vu le règlement départemental relatif aux attributions de subventions départementales pour le développement territorial du 30 mars 2017, modifié le 30 mars 2018 et le 3 juillet 2020  
 Tarn – aide aux communes de plus de 2 000 habitants (FDT -Axe 3 – Mesure 2),

## APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **APPROUVE** la construction de nouveaux vestiaires et d'une salle d'activités et de réception pour un montant prévisionnel d'opération s'élevant à 916 668 € HT, soit 1 100 000 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

DÉPENSES			RECETTES		
OBJET	MONTANT H.T.	MONTANT TTC	ORGANISME	%	MONTANT TTC
Honoraires	117 084 €	140 500 €	Etat (DETR)	39%	357 500 €
Travaux	799 584 €	959 500 €	Département	38%	348 350 €
			FFR XIII	1%	10 000 €
			FFF	2%	20 000 €
			FCTVA		150 370 €
			Autofinancement		213 780 €
<b>TOTAL</b>	<b>916 668 €</b>	<b>1 100 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 100 000 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions nécessaires à l'équilibre de l'opération auprès de :
  - l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
  - du Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat Atouts Tarn,
  - de la Fédération Française de Rugby à XIII,
  - de la Fédération Française de Football.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au budget 2025
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tout document relatif à cette opération

## DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
 Pour copie certifiée conforme au registre.

Le Maire  
 Elisabeth CLAVERIE



Le Secrétaire de séance  
 Bruno BARDES

### Certifié exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant.  
 Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).